

## PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 21.10.2022

Le 21 octobre 2022 à 19h00, le conseil municipal de la commune de Friaucourt s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. DELRUE Jean-Michel, Maire.

### Étaient présents :

M. DELRUE Jean-Michel, Maire – M. LAPOSTOLLE Jérôme – Mme M. LECONTE Stéphane – Mme BAYART Marie-Françoise – M. GUNS Louis – Mme BOULENGER Nadège – M. FOUQUEMBERG Fabrice – Mme BARTHELEMY Sabine – M. LASSALLE Tony

### Étaient absents :

M. CHEVALIER Dominique  
Mme BLONDEL Marie-Christine

Mme BEURAIN Annic donne procuration à M. DELRUE Jean-Michel  
M. KOBSCHE Daniel donne procuration à M. LASSALLE Tony  
Mme VAND'HUYNSLAGER Hélène donne procuration à Mme BOULENGER Nadège  
Mme PARIS Aline donne procuration à M. FOUQUEMBERG Fabrice

**Secrétaire de séance :** M. LAPOSTOLLE Jérôme

Le quorum étant atteint, la séance débute à 19h05.

### DÉLIBÉRATION N° 2022-45 : VENTE DU TERRAIN RUE JEAN HENIN

La commune souhaite vendre la parcelle de terrain située rue Jean Hénin et cadastrée AC 63 issue de la division parcellaire de la pointe AC 29, d'une surface de 198 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente proposé de ladite parcelle se décompose comme suit :

- Division et bornage effectués par l'agence de Géomètres EUCLYD	1296.00 €
- Frais d'acquisition – Notaire	200.00 €
- Prix de vente symbolique	1.00 €

TOTAL : 1497.00 €

Les élus ont été destinataires des devis et documents correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le prix de vente de 1497.00 € (mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros)
- Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ladite vente.

## DÉLIBÉRATION N° 2022-46 : TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Le comité technique a été saisi le 28 juillet 2022 afin de donner son avis sur le projet de délibération fixant les ratios d'avancements de grade.

Ce projet a reçu un avis favorable à l'unanimité du collège des représentants des élus ainsi que du collège des représentants du personnel le 12 septembre dernier.

Ce projet de délibération indique que tous les agents de la filière Technique de la collectivité peuvent prétendre à un avancement de grade s'ils remplissent les conditions pour être nommé et l'accord de Monsieur le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les ratios d'avancement de grade

## DÉLIBÉRATION N° 2022-47 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

À noter que les contrats aidés (CUI-CAE...) et les contrats d'apprentissage ne font pas l'objet de création de poste et ne figurent pas dans le tableau des effectifs.

À compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022, il est proposé de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité comme suit :

GRADE	CATEG	QUOTITÉ	EFFECTIFS	POURVU
Adjoint administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	28 h	01	Oui
ATSEM Principal 2 <sup>nd</sup> classe	C	35 h	01	Oui
Adjoint technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	35h	01	Non
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	35 h	02	Oui
Adjoint technique	C	35 h	01	Oui
Adjoint technique (contractuel)	C	14 h	01	Oui
Adjoint technique (contractuel)	C	28 h	01	Non
Adjoint technique (contractuel)	C	35 h	01	Non

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet le 01 novembre 2022

## DÉLIBÉRATION N°2022-48 : TARIFS MUNICIPAUX 2023

Dans le contexte d'inflation actuel Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux et de les augmenter de 3%.

Les élus ont été destinataires du tableau indiquant les tarifs proposés.

Les membres du conseil municipal préfèrent voir les tarifs un à un afin de les ajuster au mieux.

Au sujet des tarifs du camping :

Mme BARTHELEMY Sabine expose la difficulté de calculer des sommes non arrondies au camping  
M. LAPOSTOLLE Jérôme indique que les campeurs sont des habitués, qu'ils viennent depuis de nombreuses années et qu'il faut rester raisonnable quant à la hausse des tarifs.

M. LECONTE Stéphane demande si les tarifs sont révisables à tout moment afin de pouvoir les adapter en fonction de la hausse effective de l'électricité en 2023.

Au sujet de la consommation d'eau, plusieurs élus demandent qu'un relevé des compteurs soit effectué régulièrement et que toute consommation au-delà de 10m<sup>3</sup> soit facturée. (A prévoir dans les contrats de 2023)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décident d'appliquer les tarifs suivants :

OBJET	2023
<b>CANTINE</b>	
Cantine / repas	3.35 €
Garderie / par tranche d'accueil	1.30 €
<b>CAMPING</b>	
Kit ménage/hygiène	8.00 €
Animaux / par nuit	0.50 €
Enfant (2 à 7 ans) / nuit	2.50 €
Enfant de (7 à 18) / nuit	3.00 €
Adulte / nuit	3.60 €
Forfait Voiture/Jour	3.10 €
Forfait Tente/Jour	4.10 €
Forfait randonneur ou vélo / nuit	4.60 €
Electricité 10 A	6.00 €
Caravane ou camping-car / nuit	8.50 €
Caravane ou camping-car / nuit + electricité	12.50 €
Chalet la nuit (min deux nuits consécutives)	55.00 €
Chalet jours ouvrés (lun-ven) basse saison	180.00 €
Chalet jours ouvrés (lun-ven) haute saison (juillet-août)	280.00 €
Chalet semaine basse saison	290.00 €
Chalet semaine haute saison (juillet-août)	390.00 €
Maison semaine basse saison et haute saison	500.00 €
Maison week-ends (possible qu'en basse saison) 2 nuits	190.00 €
Maison nuit supplémentaire	70.00 €
Forfait annuel caravane	1 390.00 €
Forfait annuel mobile-home 10 A	1 600.00 €
Forfait annuel mobile-home 13 A	1 750.00 €
<b>CIMETIÈRE</b>	
Emplacement 50 ans	150.00 €
Columbarium 50 ans	100.00 €
Cavernes 50 ans	100.00 €
<b>OCCUPATION DOMAINE PUBLIC</b>	
Dossier AOT	20.00 € / dossier
Dépassement de l'AOT	10.00 € / jour
Échafaudage ou palissade	0.50 € / m <sup>2</sup> / jour
Stationnement d'engin	0.30 € / jour

Baraque, benne ou conteneur	1.00 € / m <sup>2</sup> / jour
Autres demandes	0.20 € / m <sup>2</sup> / jour
<b>SALLE DES FÊTES</b>	
Grande Salle Week-end (Friaucourtois)	180.00 €
Grande Salle Week-end (extérieur)	290.00 €
Vin d'honneur grande salle (Friaucourt)	55.00 €
Vin d'honneur grande salle (extérieur)	110.00 €
Petite Salle Week-end (Friaucourtois)	130.00 €
Petite Salle Week-end (extérieur)	230.00 €
Vin d'honneur petite salle (Friaucourt)	45.00 €
Vin d'honneur petite salle (extérieur)	80.00 €
Option ménage grande salle	80.00 €
Option ménage petite salle	60.00 €
Bris de vaisselle	1.00 €

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-49 : SUBVENTION VOYAGES SCOLAIRES**

La commune a été destinataire d'un courrier du collège de Friville-Escarbotin mentionnant les séjours prévus en 2023 et indiquant les enfants de Friaucourt susceptibles de s'inscrire.

CLASSE DE NEIGE 2023 :	Coût par famille : 335€	2 élèves
SÉJOUR LONDRES 2023 :	Coût par famille : 275€	7 élèves
SÉJOUR BARCELONE 2023 :	Coût par famille : 330€	6 élèves
SÉJOUR RUTHEN 2023 :	Coût par famille : 130€	1 élève

Il est demandé au conseil municipal de décider d'une éventuelle participation à ces séjours.

Afin d'être équitable, Monsieur le Maire propose d'appliquer une aide de 15% par famille, arrondi à l'euro supérieur.

Ce qui représenterait, si tous les élèves participent aux voyages, à :

	Montant par famille	Total
Classe de neige	51€	102€
Londres	42€	294€
Barcelone	50€	300€
Ruthen	20€	20€

Le courrier indique également qu'un voyage à Brighton est prévu mais que le coût du séjour est à définir et ne précise pas combien d'élèves sont susceptibles de partir.

Cependant la même participation de 15% par famille sera appliqué pour ce voyage.

Les élus demandent que l'aide soit versée directement au collège et non aux familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte cette participation

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-50 : LOCATION SALLE VILLAGE VACANCES**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la salle village vacances est régulièrement louée les week-ends, y compris l'été.

Considérant la position de cette salle, les campeurs et les riverains entendent la musique et le bruit et certains se plaignent.

Il est alors demandé au conseil municipal d'étudier les conditions de location de ladite salle afin d'éviter toute plainte des campeurs et riverains ou débordements des locataires.

Les élus affirment que ce point demande réflexion et demandent que ce point soit reporté à une date ultérieure.

Ils souhaitent, auparavant, recevoir un état des lieux des locations de 2022 (nombre, Friaucourtois ou extérieurs, montant de locations etc...)

## QUESTIONS DIVERSES

- Dates des prochaines réunions :
  - Jeudi 10 novembre 2022 : travaux prévus de la mairie et demandes de subventions
  - Vendredi 31 mars 2023 : budget
  - Vendredi 23 juin 2023
  - Vendredi 08 septembre 2023
  - Vendredi 08 décembre 2023
- Colis de fin d'année pour les aînés : Il est décidé de renouveler les cartes cadeau.  
Montant :       45€ pour un couple  
                  25€ pour une personne seule
- Téléthon : la commune participera cette année mais l'organisation reste à peaufiner – Une demande sera effectuée auprès de la Préfecture pour l'organisation d'une marche
- Une réunion de la commission camping aura lieu le 25 novembre
- Décorations de Noël : ce point sera abordé lors de la prochaine réunion
- Maison de la poste : les élus demandent qu'une estimation soit réalisée avant d'éventuels travaux
- Gazette : Présentation par les élus en charge de sa rédaction
- Commentaire sur site internet au sujet de la soirée Beaujolais : une réponse sera apportée par mail.

M. LAPOSTOLLE Jérôme précise la nécessité d'investir dans un percolateur pour les locations de salle. Il souhaite également que des lignes jaunes soient peintes Rue Jean Hénin au niveau des panneaux STOP. Il explique que les riverains se garent n'importe où.

M. FOUQUEMBERG Fabrice indique que les pointillés ne sont pas respectés non plus.

M. LECONTE Stéphane demande que les haies des riverains soient taillées afin qu'elles ne débordent pas sur la voie publique.

Il expose également l'idée de créer une page Facebook pour la commune.

M. LASSALLE Tony s'interroge sur l'utilité de l'installation du panneau « stop » dans la rue du Bois. Il demande s'il pourrait être remplacé par un céder le passage.

Il s'interroge également la mise en place du plan de formation pour les agents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.